

**Discours prononcé par Jérôme BALLARIN le 1<sup>er</sup> décembre 2009**

**Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président de l'UNAF, Mesdames et Messieurs, Chers amis,**

Je tiens tout d'abord à vous remercier Monsieur le Ministre de soutenir notre action.

Un immense merci à vous également, Madame la Ministre, pour votre présence à nos côtés aujourd'hui.

Je tiens bien sûr à remercier chaleureusement les 31 nouveaux employeurs signataires de la Charte de la Parentalité, qui s'engagent ainsi à aider davantage leurs salariés à concilier vie professionnelle et vie familiale. Et ce, à travers quatre champs d'actions principaux que je leur propose. Premièrement, les *services facilitant le quotidien des salariés parents*, comme les crèches ou les conciergeries interentreprises. Deuxièmement, le *soutien financier* comme les mutuelles avantageuses pour les familles ou les CESU pour du babysitting. Troisième catégorie d'action, *l'organisation du travail*, catégorie la plus structurante : temps partiel choisi, télétravail ou limitation des réunions tôt le matin ou tard le soir. Et enfin, la *formation des managers*, élément clé si l'on veut que les dispositifs créés par les directions et les DRH soient réellement mis en œuvre auprès des équipes.

Ces 31 signataires, vous les voyez derrière moi : Accenture, Aviva, BETC EuroRSCG, PPR, Sodexo ou encore la Banque de France avec ses 15 000 fonctionnaires. Il y a également des PME et la CAF de Saône et Loire. Enfin, des associations comme Familles de France, l'Ecoles de Parents ou l'UNIOPSS.

A ce jour, 153 employeurs ont signé la Charte de la Parentalité, soit plus d'un million et demi de salariés français concernés. Ces employeurs démontrent ainsi qu'il peut exister un cercle vertueux entre bien-être des salariés et performance économique.

J'ouvre ici une parenthèse. Pour faciliter les échanges de bonnes pratiques, l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise organise des groupes de travail thématiques. En tant que nouveaux signataires, vous y serez les bienvenus.

Ce qui nous réunit par ailleurs aujourd'hui, c'est la présentation des résultats du 3<sup>ème</sup> volet de notre Baromètre 2009 de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Après les volets salariés et employeurs, ce 3<sup>ème</sup> volet concerne le regard que portent les adolescents sur le travail de leurs parents. En partenariat avec la Délégation Interministérielle à la Famille, nous avons demandé à Viavoice d'interroger en novembre un échantillon représentatif de 500 adolescents âgés de 14 à 17 ans.

Le premier enseignement de cette enquête est que les adolescents connaissent l'activité professionnelle de leurs parents. Plus de 90% d'entre eux déclarent pouvoir nommer cette activité et dire en quoi elle consiste au quotidien. En outre, plus des deux tiers parlent régulièrement avec leurs parents de leur travail.

L'autre enseignement de cette enquête, c'est que plus de deux adolescents sur trois jugent le travail de leurs parents « stressant », « fatiguant », voire « très dur ». Certes leur regard est sans concession mais ce qui est positif, c'est que les adolescents prennent très au sérieux le monde du travail.

Ces jeunes qui ont aujourd'hui entre 14 et 17 ans commenceront à frapper à la porte de nos entreprises d'ici 3 ans. C'est demain. Et si le ressenti face au travail de leurs parents est marqué par le stress et la fatigue, il y a fort à parier que leur entrée dans la vie active ne se fera pas avec enthousiasme.

Nous avons lancé au printemps dernier la Journée annuelle de la Famille en Entreprise et nous invitons tous les employeurs français à l'organiser en juin 2010 : pourquoi ne pas faire de cette Journée de la Famille en Entreprise un moment d'échange privilégié entre les employeurs et les jeunes générations ?

En conclusion, nous voyons bien que la question de la parentalité en entreprise permet d'ouvrir de nombreuses portes sur des enjeux sociétaux majeurs aujourd'hui. Nous venons de le voir à travers le 3<sup>ème</sup> volet de notre Baromètre, ces enjeux peuvent toucher au devenir des jeunes générations. Mais ils concernent au premier chef des enjeux aussi fondamentaux que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la prévention du stress au travail.

Mettre en place des actions concrètes en faveur de la parentalité en entreprise, n'est-ce pas en effet un formidable levier pour développer l'égalité hommes femmes ?

N'est-ce pas aussi un formidable levier pour lutter contre le stress au travail ? Car affirmons-le, les mesures qui permettent d'aider les salariés parents permettent plus largement d'aider l'ensemble des salariés, qu'ils soient

parents ou non. Le télétravail, la formation des managers ou l'aménagement des horaires, toutes ces mesures contribuent en effet fortement à réduire le stress au quotidien.

Monsieur le Ministre, vous le voyez, notre combat est totalement imbriqué avec le vôtre concernant la prévention du stress dans la sphère professionnelle.

Et je suis heureux de vous dire, ce matin, qu'il y a plus de 150 entreprises, de toutes tailles, de tous secteurs et de toutes les régions françaises, qui en signant la Charte de la Parentalité s'engagent par là même à réduire le stress de leurs salariés.

Vous pouvez compter sur ma pleine et entière détermination pour vous aider dans ce sens. Car c'est ainsi que nous construisons pour nos enfants une société plus sereine et plus équilibrée.

***Merci de votre attention.***